



**FFvolley**

## **COMMISSION ELECTORALE FEDERALE**

### **PROCES-VERBAL N°3 DU 31 MARS 2023**

#### **TELEMATIQUE**

**SAISON 2022/2023**

**Présents :**

Jean-Jacques DECORDE, Président

Claude DENGREVILLE, Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, Sylvie PICARD

**Assiste :**

Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction

---

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis par voie télématique afin de procéder à la validation à posteriori de la candidature pour le poste vacant des Délégués Régionaux de la Ligue Normandie aux Assemblées Générales de la FFvolley.

Les conditions d'éligibilité sont définies dans les statuts de la FFvolley à l'article 7.1.1 : « *Les délégués régionaux, titulaires et suppléants, doivent être majeur, avoir une licence régulièrement délivrée (validation financière et administrative) :*

- *Le jour du dépôt de la candidature dans un groupement sportif de la Ligue Régionale concernée et,*
- *Au cours de la saison sportive précédant la date du dépôt de la candidature ;*

*Le mandat de délégué régional est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration.*

*Toute personne ayant été élue « délégué régional » et membre du Conseil d'Administration sera automatiquement élue membre du Conseil d'Administration et le mandat de délégué régional sera à pourvoir. »*

Conformément au Règlement Général des Licences et des GSA, les licences permettant d'être éligible sont les licences ENCADREMENT extension « DIRIGEANT ».

Présenté au Conseil d'Administration des 21-22/04/2023

Date de diffusion : 04/04/2023

Auteur : Jean-Jacques DECORDE

Au 31 mars 2023, la CEF a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 juin 2021 au mandat de délégué régional pour le territoire de la Ligue Régionale de la Ligue de Normandie de Volley-Ball.

La Fédération n'a eu connaissance de ce procès-verbal qu'à la réception le 30 mars 2023. La Fédération n'avait été informée en amont de l'ordre du jour de cette assemblée générale notifiant cette élection et n'a pas eu connaissance des candidatures afin de les valider conformément à la réglementation fédérale. Ainsi, la procédure fédérale des candidatures n'a pas été respectée.

Par conséquent, l'élection de M. Jean-Paul DUBIER au poste de suppléant n'est pas recevable. Le Secrétaire Général a demandé à la Présidente de la Ligue de Normandie de procéder à l'appel à candidatures pour les deux postes vacants de Délégués Régionaux aux AG de la FFvolley, lors de la prochaine Assemblée Générale Régionale qui se tiendra le 24 juin 2023.

Ainsi, à ce jour les délégués régionaux élus de la Ligue de Normandie sont :

Gaëlle RAMARQUES (titulaire)  
Florian BARBEAU (titulaire)  
Eric BALLE (titulaire)  
El Hassane ALAOUI HASSINI (suppléant)

La Commission Electorale Fédérale rappelle la réglementation aux Ligues Régionales,

Conformément à l'article 6.1 du règlement intérieur de la FFvolley : « Les LRvolley sont tenues de faire parvenir à la CEF dès le lendemain de la date limite de dépôt des candidatures, la liste de candidats comportant le nom, prénom et numéro de licence.

**La CEF vérifie le respect des conditions d'éligibilité et valide les candidatures. Sa décision est transmise dans les meilleurs délais aux LRvolley qui sont tenues de l'appliquer immédiatement.** »

**Le Président de la CEF  
Jean-Jacques DECORDE**

**La secrétaire de séance  
Serge CORVISIER**